

DÉPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ DE LA
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FLANDRE LYS

Séance du 18 février 2021

L'an deux mille vingt, le 18 février 2021 à 19 heures et 00 minutes, les membres du Conseil Communautaire se sont réunis à La Gorgue, 500 rue de La Lys, sur la convocation qui leur a été adressée par Jacques Hurlus, le Président de la Communauté de communes Flandre Lys, le 12 février 2021

Nombre de conseillers en exercice le jour de la séance : 42

Nombre de présents : 34 puis 35

Nombre de pouvoirs : 7

Nombre de votants : 41 puis 42

Etaient présent(e)s :

M. BAUDRY José, Mme BEURAERT Martine, M. BEZILLE Marc, M. BLERVAQUE Philippe, M. BODART Michel, M. BOONAERT Jean-Philippe, Mme BOULENGER Delphine, Mme BROUARD Bénédicte, M. BROUTELE Philippe, Mme DEBAISIEUX Nathalie, M. DEHAENE Michel, M. DELABRE Aimé, M. DELVALLE Jean, Mme DURUT Jocelyne, M. DUYCK Joël, arrivée au point numéro 12, M. FAIDUTTI Jean-Marc, Mme FERMENTEL Geneviève, M. FICHEUX Bruno, Mme GRAMMONT Agnès, M. HENNEON François-Xavier, Mme HERDIN Andrée, Mme HIEL Anne, M. HURLUS Jacques, M. LORIDAN Bernard, M. MAHIEU Philippe, M. MORVAN Hervé, M. MOUQUET Denis, Mme PLÉ Sandra, M. PRUVOST Philippe, M. RAVET Pierre-Luc, M. SÉRÉ Soarey, Mme THERON MARESCAUX Stéphanie, M. THOREZ Jean-Claude, M. VANECLOO Serge, Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Absents excusés :

Mme BAUDRY Catherine, procuration à M. HENNEON François-Xavier,
Mme BERTRAND Dorothee, procuration à M. FICHEUX Bruno,
Mme DERONNE Véronique, procuration à M. MAHIEU Philippe,
Mme HOUSSIN Marie, procuration à M. DEHAENE Michel,
Mme LORPHELIN Martine ; procuration à M. LORIDAN Bernard
M. PARENT Michael, procuration à M. HURLUS Jacques,
Mme EVRARD Monique, procuration à Mme VERHAEGHE Marie-Thérèse.

Secrétaire de séance : Mme HIEL Anne.

Délibération n°2021D024 - Finances, Mutualisation, Transferts De Charges – Accroissement temporaire des effectifs.

Le Vice-Président expose au Conseil :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 – I – 1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir le renfort au sein du service Point d'Accès au Droit et la préparation de l'ouverture de la Maison France Service ;

Sur le rapport de Monsieur le Président,

Après favorables de la Commission et du Bureau, il est proposé aux membres du Conseil de :

- de créer à compter du 1 août 2021 d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint administratif relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel recruté par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois).

Monsieur le Président sera chargé de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération du candidat selon la nature des fonctions et de son profil

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

L'agent pourra bénéficier des primes et indemnités liées au grade conformément aux textes en vigueur.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (42 voix pour) la proposition ci-dessus.

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Jacques HURLUS

